

## **CONCOURS PHOTO 2017**

**La Mairie d'Albon d'Ardèche organise cette année, pour la première fois, un concours photos « Mon village » du 1er juin 2016 au 1er mai 2017**

Les photographes sont invités à capturer les plus belles images du territoire autour des thèmes: patrimoine, habitants et/ou nature.

### **Règlement du concours Photo 2017 de la Mairie**

La Mairie d'Albon d'Ardèche organise un concours photos « Mon village » du 1er juin 2016 au 1er mai 2017.

Les photographes sont invités à capturer les plus belles images du territoire autour des thèmes: patrimoine, habitants et/ou nature.

#### **Conditions de participation :**

Ce concours gratuit est ouvert à tous les photographes, majeurs ou mineurs (avec autorisation écrite des parents).

Les photos doivent obligatoirement concerner la commune d'Albon d'Ardèche. Elles doivent être identifiables par le paysage, le patrimoine architectural, ou autres...

#### **Format :**

Les photographies seront acceptées en format numérique (JPG ou RAW, dans leur résolution d'origine, minimum 2.1 mégapixels, résolution 300 dpi), en couleur ou en noir et blanc. Les photographies argentiques tirage papier sont acceptées.

#### **Modalités de participation :**

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement une ou des photographies dont il est l'auteur.

Elles devront être déposées en mairie accompagnées du bulletin ci-joint (ou recopié) dûment rempli au plus tard le 30 avril 2017 par messagerie électronique du secrétariat de la mairie : mairie.albon7@wanadoo.fr ou déposées en mairie aux heures d'ouverture (sur clé USB)

Chaque photo devra préciser le titre et le lieu de la prise de vue.

#### **Utilisation des photographies :**

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils ont eux-mêmes pris ces clichés. Les photographies numériques envoyées resteront la propriété de la mairie d'Albon d'Ardèche, notamment pour leur utilisation gratuite et «libre de droit» Chaque participant reconnaît et accepte qu'en les soumettant, il autorise la commune d'Albon d'Ardèche à utiliser ses photos, qu'elles soient ou non primées par un quelconque prix, sans aucune forme de rémunération, dans le cadre suivant : sites web, presse locale, éditions du bulletin municipal, expositions, affiches, impression de cartes postales en vente, brochures touristiques.

Pour toute utilisation dans ce cadre, l'identité de l'auteur sera notifiée en copyright sur les œuvres ou dans les mentions légales. Ce sera au participant de préciser sous quelle forme d'identité il souhaite être notifié (nom, prénom, pseudo...).

Droit à l'image et utilisation des photographies:

Aucune marque ni aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image des tiers ne doit figurer sur la photographie. Les participants doivent garantir aux organisateurs que leurs clichés ne porte pas atteinte à l'image des tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Sélection et remise des prix :

Une première sélection sera faite par vote des habitants lors de l'exposition des œuvres.

Une urne sera placée à cet effet.

La sélection finale sera faite par un jury présidé par M. le Maire.

Ce jury sélectionnera trois photographies qui seront récompensées comme suit:

Le prix sélection du jury

Le prix sélection du public

Le prix encouragement

Les résultats du concours seront dévoilés et publiés courant juin 2017.

Les gagnants retireront leurs prix à la mairie.

Responsabilité :

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables de tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, des problèmes informatiques, ou de quelque nature que ce soit.

En outre, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par les dépositaires des photos.

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Obligations :

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur le présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux conditions et aux modalités de participation, aux résultats ou aux récompenses distribuées.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

En cas de force majeure, la Mairie d'Albon d'Ardèche se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours photo.